

Compte-rendu conseil municipal du 18 juillet 2014

Présents : Christiane COLAS, Karine COLIGNON, Marie-Claude FELIX, Hervé COLAS, Joëlle TABOULOT, Yves ARBEZ, Karen MARVIE, Nicolas MICHALET, Martial LOISY, Sylvie TRIPLET, Jean-Paul BUELLET, Robert VELON, Pascale VIRICEL, Jean-Luc FROMONT.

Excusée : Chrystelle GUIXA

Secrétaire: Jean-Luc FROMONT

Invités : Lucien LEMAIRE et Sébastien DEFILLON

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 20 juin et passe à l'ordre du jour.

1) Présentation de la démarche « Zéro pesticide » par la FRAPNA

Le conseil accueille Guillaume Bouchut, chargé de mission à la FRAPNA (fédération Rhône-Alpes de protection de la nature) afin qu'il présente la démarche « objectif zéro pesticide ». Cette démarche s'inscrit dans la charte régionale d'entretien des espaces publics, pilotée par la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) et la fédération régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) et portée par l'ensemble des membres de la cellule régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP) dont la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). A ce jour, 104 communes de Rhône-Alpes (essentiellement Loire et Rhône) ont signé cette charte qui vise un « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ». Elle fait la promotion des méthodes alternatives d'entretien des divers espaces publics ; elle incite les usagers non agricoles, professionnels et particuliers, à réduire leur utilisation de pesticides ; elle initie une réflexion sur de nouveaux aménagements urbains, et contribue à la protection de la santé publique et de l'environnement (milieux aquatiques, biodiversité...).

En signant la charte, les collectivités s'engagent dans une démarche de progression en 3 étapes sur un délai indicatif de 5 ans :

- Niveau 1 – Un plan de désherbage, de la formation, de la communication.
- Niveau 2 – Une diminution significative des pesticides, la sensibilisation des jardiniers amateurs.
- Niveau 3 – La suppression totale des pesticides.

Elles sont accompagnées dans leur démarche par différents moyens :

- un accompagnement par des animateurs de la FRAPNA et autres organismes ;
- des outils de communication et de sensibilisation clef en main ;
- une valorisation régionale.

Au niveau financier, elles peuvent bénéficier de soutiens à l'investissement des Agences de l'Eau.

Cette démarche volontaire est en cohérence avec des dispositifs nationaux, notamment Ecophyto et une nouvelle loi promulguée le 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires en France. Le premier article interdit aux personnes privées ou publiques l'utilisation de pesticides pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades ouverts au public à compter du 1er janvier 2020. Le second interdit la vente, l'utilisation et la détention de pesticides pour un usage non professionnel à compter du 1er janvier 2022.

Sur proposition de Mme le Maire et en présence des employés communaux, le conseil est appelé à se prononcer sur l'engagement ou non de la commune dans la charte régionale d'entretien des espaces publics et dans la démarche « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ». La décision est prise à l'unanimité (14 voix). Jean-Luc Fromont sera en charge de ce dossier au sein du conseil. Le conseil note qu'il sera important d'associer les employés communaux ainsi que l'ensemble de la population.

2) Aménagement du carrefour routier du Logis Neuf :

Une rencontre a eu lieu le 2/07 avec Mr Novack, de l'Agence routière de Laiz en présence de Christiane Colas, Joëlle Taboulot, Nicolas Michalet et Sylvaine Martin. Nicolas Michalet présente les informations obtenues, notamment en matière d'étapes à suivre : solliciter un bureau d'étude, soumettre le projet à la DREAL pour autorisation car la RD1079 est un passage de convois exceptionnels, prévoir un relevé topographique, faire les travaux avant la réfection de la chaussée prévue à échéance 5-6 ans...

Concernant l'acquisition du terrain de Mmes Rolly et Chapelon qui est nécessaire pour les travaux d'aménagement du Logis-Neuf, le conseil donne son accord (14 voix) à un échange avec la parcelle à bâtir propriété de la commune au Domaine des Chênes.

3) Projet de busage de fossé à côté de l'immeuble de la Forge :

Mme le Maire informe le conseil d'un projet émanant du propriétaire de l'immeuble de la Forge de buser le fossé jouxtant sa propriété afin d'y installer des abris de jardin, des rangements pour la copropriété et un local poubelles, qui font défaut dans l'organisation actuelle. Le fossé appartient à la commune, et le conseil constate que si un busage devait être réalisé, il faudrait le prévoir jusqu'au gymnase et qu'une convention d'utilisation du domaine public serait nécessaire.

4) Conseil en énergie partagé (CEP) :

A l'initiative de la communauté de communes, l'association Hélianthe réalise depuis plusieurs années auprès de 11 communes volontaires sur 14 un conseil en énergie partagé. Il s'agit de porter un regard sur les consommations d'énergie des bâtiments communaux (suivi des consommations, enregistrement des températures, thermographie...) et surtout de bénéficier de conseils afin de réduire les consommations, tant dans l'utilisation courante des locaux que dans les projets de réhabilitation. La prise en charge financière de cette prestation était assurée par la communauté de communes (environ 9000€ par an). Le conseil souhaite poursuivre cette démarche qui est jugée très intéressante.

5) Compte rendu commission voirie

Martial Loisy rend compte du tour de la commune réalisé par la commission voirie, qui a permis de constater les travaux 2014 réalisés, ceux restant à faire, et de lister des besoins qui seront à prévoir dans le programme voirie 2015.

6) Questions et communications diverses

- Le conseil prend connaissance de l'achat par la commune d'une armoire de rangement pour que l'association gym puisse stocker son matériel à la salle des fêtes, le gymnase n'étant plus disponible aux horaires souhaités.
- Des travaux sont à réaliser à l'école pour remplacer un lavabo par un vide-seaux ainsi que quelques travaux de plomberie dans les sanitaires de l'école.
- Le conseil prend connaissance du site Etiktable.fr réalisé par le syndicat mixte Cap3B pour le référencement de producteurs locaux pour une alimentation responsable.
- Le conseil est informé de l'attribution d'une subvention de 5000€ de la région pour la rénovation énergétique de bâtiments communaux.
- L'assemblée générale de la société de chasse aura lieu le 27 juillet.
- Jean-Paul Buellet a participé à une réunion de chantier pour la réfection des canalisations d'eau le long de la RD1079. La mise sous pression sera réalisée la semaine prochaine, et les branchements individuels viendront ensuite.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 19 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.